



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l'Eglise Saint Martin

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

} sans objet



Contact : 05 59 71 02 65 / info@asson.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

www.asson.fr

N° SIRET :

Adresse : rue des Pyrénées 64 800 Asson



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. *Aléant*



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la CCDSA (circulaire du 22 juin 1995)

COMPTE-RENDU DE VISITE

La commission de sécurité (ou son groupe de visite) s'est réunie au sein de l'établissement ci-dessous référencé afin d'effectuer une Visite périodique de contrôle.

| | |
|---------------|-------------------------------|
| ETABLISSEMENT | EGLISE SAINT MARTIN |
| REFERENCE | E068.0002 |
| COMMUNE | 64800 ASSON |
| ADRESSE | |
| DATE | 17/04/2015 |
| OBJET | Visite périodique de contrôle |

Classement : établissement recevant du public de type(s) "V" de 3^{ème} catégorie.

Les membres de la commission approuvent les conclusions du rapporteur et émettent les avis ci-dessous :

Signature des membres

| MEMBRE (nom, qualité) | AVIS (position motivée et observations éventuelles) | SIGNATURE |
|--|--|-----------|
| Pour le Préfet, la présidente Mme GRACIANETTE | Avis favorable | |
| Le Maire ou son représentant GUILHANEY Georges | Avis Favorable | |
| Pour le Directeur départemental de la sécurité publique Groupement CATAZ Thierry, adjoint au Commandant de la Gendarmerie | Avis favorable | |
| Le sapeur-pompier, titulaire du brevet de prévention (PRV 2), rapporteur LTN ITHURRIAGUE | Avis Favorable | |